



Garanties complémentaires du contrat INAMI Curalia

En cas d'incapacité de travail

Suite à un accident, une maladie ou des complications de la grossesse

- Paiement d'une indemnité journalière en plus de l'intervention de la mutuelle, à partir du 31ème jour jusqu'à un an.

Activité kinésithérapeute	Montant Statut Social INAMI 2025	Indemnité si incapacité de travail
3.000 prest.	3.751,02 EUR	735 EUR/mois
2.300 prest.	2.803,77 EUR	525 EUR/mois
1.500 prest.	2.121,78 EUR	420 EUR/mois

En cas d'invalidité

Incapacité de travail >1 an

- Versement sur le contrat INAMI du montant moyen versé au cours des 3 dernières années.
- Augmente le capital pension en plus du versement fait par l'INAMI qui continue à verser le montant auquel le kinésithérapeute avait droit pour l'année où son incapacité de travail a commencé: de 2.121,78 EUR à 3.751,02 EUR.

En cas de décès avant la fin du contrat

Paiement d'un capital complémentaire aux ayant-droits.

Statut INAMI	Décès à 30 ans	Décès à 50 ans
3.000 prest.	121.533 EUR	54.015 EUR
2.300 prest.	90.842 EUR	40.374 EUR
1.500 prest.	68.746 EUR	30.554 EUR

En cas d'accouchement

Prime forfaitaire versée sur le contrat (100 EUR).